



PLAN DE PRÉVENTION

Comme l'ensemble du mouvement et des acteurs du sport français, la FFPLUM souhaite garantir le bien-être de toutes et tous dans les pratiques sportives et de loisirs du vol en ULM, protéger les licenciés dans leurs pratiques et développer une éthique dans ses différentes structures affiliées ULM.

En référence des valeurs inscrites dans le projet sportif fédéral :

- Accueillir & partager
- Fidéliser & accompagner
- Développer, innover & dynamiser
- Responsabiliser

Le plan de prévention de la fédération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique du ministère des Sports « Éthique et intégrité » relative à la prévention des incivilités, des violences et des discriminations dans le champ du sport.

Il définit les grandes lignes de la politique fédérale en termes de prévention dans les pratiques sportives en ULM.

➔ Pour qui ?

Nous sommes tous concernés. Plusieurs mesures sont visées par la FFPLUM et intégrées dans les supports de référence afin de mener des actions de sensibilisation en direction de ses licenciés, en visant spécifiquement :

- Les dirigeants des instances et des structures ULM
- Les instructeurs et les encadrants des pratiques ULM
- Les pratiquants ULM et leur entourage
- Les sportifs de haut niveau

➔ Contre quoi ?

Les violences peuvent prendre différentes formes et toutes doivent être combattues. La violence peut être caractérisée par l'utilisation de la force et de la menace, mais elle peut également résulter ou prendre d'autres formes telles que :

- Le harcèlement moral
- Les violences sexuelles
- Le bizutage
- La discrimination
- La violence numérique

➔ Comment ?

3 axes prioritaires sont dégagés :

■ AXE 1 : LA SENSIBILISATION DES ACTEURS

Avec une information ciblée via des d'outils et des supports fédéraux

- Sensibilisation dans le parcours de formation des pilotes et des instructeurs : Module spécifique (élaboration en cours).
- Mise à disposition des affiches et supports : Supports fédéraux et des partenaires.
- Mise en place d'une formation « éthique et citoyenne » auprès de l'ensemble des athlètes listés haut-niveau. Formation obligatoire pour pouvoir être de nouveau listé l'année suivante. Cette formation traite de l'ensemble des violences dans le sport (violences sexuelles, bizutage, racisme, discrimination, harcèlement, radicalisation) ainsi que de la prévention du dopage.
- Contrôle de l'honorabilité : La fédération met en place, selon les prescriptions du ministère des sports, un contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants(es) bénévoles ou professionnels et dirigeants(es).

■ AXE 2 : FORMER LES DIRIGEANTS ET DES ENCADRANTS DANS LEURS PARCOURS ET L'USAGE DES OUTILS.

- Intégration dans le parcours de formation des pilotes et des instructeurs : Module spécifique (élaboration en cours).
- Session Webinaire : formation et échanges programmés dans l'agenda fédéral.
- Rencontres spécifiques avec intervenants spécifiques dans les événements fédéraux majeurs.

■ AXE 3 : ACCOMPAGNER ET AIDER LES VICTIMES.

- Accompagnements externalisées (selon les partenariats activés).
- Un [kit de sensibilisation](#) a été élaboré et diffusé à tous les CDOS, afin que ceux-ci les transmettent pour affichage dans l'ensemble des clubs sportifs français.

Ci-dessous les ressources en lien avec les autres thématiques :

- Prévention des violences et incivilités : [les 7 outils à votre disposition](#)
- [Fiche - Préserver la laïcité](#)
- [Fiche - Prévenir la radicalisation](#)
- [Fiche - Prévenir les discriminations](#)
- [Fiche - Prévenir les violences sexuelles dans le sport](#)

- [Fiche - zéro tolérance pour les violences](#)
- [Affiche - Signal Sport](#)
- [Réglo'Sport - Kakémono](#)
- Vidéo - [#StartToTalk #Donnonsdelavoix contre les violences dans le sport](#)

Les supports de référence :

LA CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Par son choix d'être acteur du mouvement ULM, le pilote, débutant ou confirmé, le membre de l'Équipe de France, l'instructeur, le directeur de vol, le dirigeant, le parent, le partenaire, est dépositaire des valeurs dont ce sport est porteur, et responsable, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur promotion.

Il en résulte que chacun sera appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à sa promotion en toutes circonstances.

Cette charte entend donner, sans prétention mais avec conviction, des exemples de bonnes pratiques qui permettront à l'ULM de poursuivre son développement et de faire face, sereinement, aux grands défis de demain.



[Charte d'éthique et de déontologie](#)

LE CONTROLE D'HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS ET DES ENCADRANTS

La FFPLUM s'assure régulièrement du contrôle d'honorabilité de ses dirigeants et encadrants, sensibilisant ses licenciés toute l'année.

→ De quoi parle-t-on ?

Le système de contrôle d'honorabilité intègre l'espace numérique des licenciés (EXALTO). Concrètement, le contrôle d'honorabilité consiste à vérifier le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV) pour tous les encadrants et dirigeants licenciés à la FFPLUM.

→ À quoi ça sert ?

La finalité de ce contrôle est d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient écartés de ces missions. Un guide destiné aux dirigeants des clubs est disponible.



[Guide de l'honorabilité](#)

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

La fédération, ses structures, ses instructeurs ont un rôle déterminant dans la transmission de ces principes fondamentaux qui relève d'une mission d'éducation à la citoyenneté garantissant le respect du « pacte républicain ».



Contrat d'engagement républicain

PRÉVENTION DU DOPAGE

Les sportifs en compétition ou s'entraînant pour un championnat sont soumis aux règles nationales et internationales de lutte contre le dopage. Ceci concerne encore plus nos disciplines dites de Haut Niveau.

Les fédérations sportives et leurs personnels sont des relais pour mieux prévenir les pratiques dopantes.

Le but à travers le mini guide de l'Agence française de lutte contre le dopage - AFLD disponible ci-dessous est surtout ici de vous prémunir contre le risque d'une prise médicamenteuse qui vous mettrait en infraction involontairement.



Guide de l'antidopage



Format mobile

- AFLD : Département de l'Éducation et de la prévention : <https://sportifs.afld.fr/>
- AMPD : Antennes Médicales de Prévention du Dopage : www.ampd.fr
- AMA : Agence Mondiale Antidopage : www.wada.ama.org

LES VIOLENCES SEXUELLES

Les abus et le harcèlement sexuel se rencontrent dans toutes les disciplines sportives et de loisirs, à tous les niveaux de pratique. Mineurs, adultes, licenciés ou pratiquants libres, en loisirs ou sportifs confirmés, la Fédération Française d'ULM s'engage à lutter contre ces violences sexuelles et en faveur d'une plus grande protection des pratiquants.

→ De quoi parle-t-on ?

La violence peut résulter ou prendre la forme d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise ou d'un abus d'autorité. L'utilisation de la force et de la menace n'expliquent pas à elles seules la caractérisation d'une violence sexuelle.

Des outils mis à votre disposition par le Ministère chargé des sports Victimes de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement dans le champ du sport : les contacts sur lesquels vous pouvez vous appuyer.

→ Effectuer un signalement, qui contacter ?

Vous êtes victime ou témoin d'un acte de violence dans le cadre de l'activité ULM :

- Contactez le référent de la FFPLUM en écrivant à : jesignale@ffplum.org

Ou par tél La FFPLUM vous dirigera vers les référents.

- Site gouvernemental - Arrêtons les violences - <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Le Ministère des sports a également mis en place, en interne, une cellule de traitement des signalements que les acteurs du sport sont invités à saisir : signal-sports@sports.gouv.fr
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur : <https://www.service-public.fr/cmi>

Réactions

Les faits peuvent être récent ou anciens. Il arrive qu'une victime se souvienne tardivement de faits traumatisants qui ont été occulté par divers mécanismes de défense. Il n'est jamais trop tard pour les signaler.

Selon l'âge de la victime au moment des faits, la prescription est plus ou moins longue sur le plan de la loi ; au niveau fédéral, les faits ne sont jamais prescrits et des procédures disciplinaires peuvent encore être entamées. N'hésitez pas à les signaler.

Protection des mineurs

La loi 2024-201 du 8 mars 2024 vient d'être promulguée et publiée au JO sur le renforcement de la protection des mineurs et de l'honorabilité dans le sport, comme cela était attendu.

Elle est d'application immédiate. Elle modifie le Code du sport en créant ([Article L322-4-1](#)) une obligation faite aux exploitants d'EAPS (Présidents de clubs et exploitants de SCA) de signaler auprès d'une autorité administrative les comportements inappropriés et dangereux.

Cela concerne les divers encadrants professionnels et bénévoles, juges et arbitres mais aussi toute personne dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité des pratiquants.



Mineur victime

Ce plan de prévention a été validé au Comité Directeur, le samedi 16 novembre 2024.